

Mécanisme de paiement

Un mécanisme est mis en place pour permettre au Dépositaire Central/Banque de Règlement (DC/BR) de disposer des fonds relatifs à chaque échéance par un ordre de virement irrévocable du Trésor Public du Burkina donné à la BCEAO.

A chaque échéance, la BCEAO débite le compte séquestre du montant de l'échéance et le met à la disposition du Dépositaire Central/Banque de Règlement (DC/BR) qui procède au règlement des différents détenteurs des titres, à travers les SGI.

Liquidité et Admissibilité au refinancement BCEAO

Les obligations « TPBF 6,5% 2018-2025 » bénéficient de l'admissibilité aux guichets de refinancement de la BCEAO conformément à la décision N°20/210/CPM/ BCEAO du 04 septembre 2013.

Chef de file

Le Ministère de l'Economie, des Finances et du Développement du Burkina Faso a donné mandat exclusif à la Société Burkinabè d'Intermédiation Financière (SBIF) de structurer et de réaliser cet emprunt obligataire de l'Etat du Burkina et d'introduire lesdites obligations au compartiment obligataire de la BRVM.

Emetteur



01 BP 92 Ouagadougou 01
Tél. : +226 25 32 49 87 / 88 / Fax : +226 25 30 57 61
www.tresor.bf
Ouagadougou - Burkina Faso

Arrangeur et chef de file



01 BP 5394 Ouagadougou 01
Tél. : +226 25 33 04 91 / 92 / Fax : +226 25 33 04 90
www.sbifbourse.bf
Ouagadougou - Burkina Faso

Co-chefs de file



EMPRUNT OBLIGATAIRE PAR APPEL PUBLIC A L'EPARGNE TRESOR PUBLIC DU BURKINA FASO 6,50% 2018 - 2025

INVESTISSONS UTILE ET RENTABLE



Montant de l'opération : 75 Milliards de FCFA

Période de souscription : 18 Octobre au 08 Novembre 2018

Prix de l'obligation : 10 000 FCFA

Durée de l'emprunt : 7 ans dont 2 ans de différé

Remboursement : Semestriel

EMETTEUR



ARRANGEUR ET CHEF DE FILE



CO-CHEFS DE FILE



Syndicat de placement

AFRICABOURSE - BIBE FINANCE & SECURITIES - SGI BENIN - SOCIETE AFRICAINE DE GESTION D'INTERMEDIATION (AGI) - UNITED CAPITAL FOR AFRICA - SBIF - CORIS BOURSE - BOA CAPITAL SECURITIES - AFRICAINE DE BOURSE - ATLANTIQUE FINANCE - NSIA FINANCES - BICI BOURSE - BNI FINANCES - BSIC CAPITAL - EDC INVESTMENT CORPORATION - HUDSON & CIE - MAC AFRICAN - PHOENIX CAPITAL MANAGEMENT - SOGEBOURSE - SGI BRIDGE SECURITIES - SGI SIRIUS CAPITAL - SGI MALI - SGI NIGER - CGF BOURSE - IMPAXIS SECURITIES - EVEREST FINANCE - SGI ABCO BOURSE - SGI TOGO

Cadre de l'émission

L'Etat du Burkina, à travers cette opération, emprunte de l'argent auprès du grand public. Le Burkina payera un taux d'intérêt annuel de 6,5%, soit 325 F CFA tous les 6 mois, pour chaque obligation de 10.000 F CFA achetée.

Autorisation

Le Ministre de l'Economie, des Finances et du Développement du Burkina Faso, par Décision N°2018-29/MINEFID/SG/DGTCP/DAMOF du 24/09/2018 (annexée à la présente Note d'Information), a donné autorisation à la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique d'émettre sur le marché financier régional de l'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), par appel public à l'épargne, un emprunt obligataire dénommé « TPBF 6,50% 2018-2025 » d'un montant indicatif de soixante-quinze milliards (75 000 000 000) FCFA.

Le Ministre de l'Economie, des Finances et du Développement du Burkina Faso, par lettre N°2018-2312/ MINEFID/SG/DGTCP/DAMOF du 24/09/2018, a donné mandat exclusif à la Société Burkinabè d'Intermédiation Financière (SBIF) pour structurer et réaliser cet emprunt obligataire de l'État du Burkina, en qualité d'arrangeur et Chef de File de l'opération.

Objet de l'opération

Le présent emprunt obligataire vise la mobilisation de ressources destinées au financement des projets porteurs de croissance inscrits dans le Plan National de Développement Economique et Social (PNDES) du Burkina Faso.

Caractéristiques de l'opération

Les principales caractéristiques de l'emprunt se présentent comme suit :

Émetteur : État du Burkina Faso.

Dénomination : Trésor Public du Burkina Faso (TPBF) 6,50% 2018-2025.

Nature de l'opération : Emprunt obligataire par appel public à l'épargne.

Montant de l'émission : 75 000 000 000 FCFA (à titre indicatif).

Valeur nominale : 10 000 FCFA.

Prix de l'émission : 10 000 FCFA.

Nombre de titres émis : 7 500 000 obligations.

Nature des titres : Les obligations sont émises sous la forme de titres dématérialisés au porteur. Elles seront obligatoirement inscrites en comptes tenus par un intermédiaire habilité au choix du porteur. La propriété des obligations sera établie par une inscription en compte. Les obligations seront conservées auprès du Dépositaire Central /Banque de Règlement (DC/BR). Le DC/BR assurera la compensation des obligations entre teneurs de comptes.

Durée de l'émission : sept (07) ans, dont deux (02) ans de différé.

Date de jouissance des titres : La date de jouissance sera fixée en collaboration avec l'émetteur dans les 5 jours suivant la date de clôture des souscriptions.

Taux d'intérêt : Le taux d'intérêt nominal annuel est de 6.50%.

Paiement des intérêts : Les intérêts seront payables semestriellement à partir de la date de jouissance des titres.

Amortissement : Le remboursement du capital sera semestriel après deux années de différé, à raison du dixième (1/10) du capital.

Fiscalité : Les obligations sont exonérées d'impôts au Burkina Faso. Les revenus liés à ces obligations sont ainsi exonérés de tout impôt pour l'investisseur au Burkina Faso et soumis à la législation fiscale sur les revenus des valeurs mobilières en vigueur dans les autres pays, au moment du paiement des intérêts.

Période de souscription : La période de souscription est prévue du 18 octobre 2018 au 08 novembre 2018. Elle peut être raccourcie, prolongée ou déplacée en cas de besoin, après avis du CREPMF.

Cotation : Les obligations seront inscrites à la côte de la BRVM dans les deux (02) mois qui suivent la clôture de l'opération.

Admissibilité au guichet de refinancement de la BCEAO : Les obligations seront admissibles au refinancement de la Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest.

Personnes concernées : L'émission obligataire est ouverte aux personnes physiques et morales des pays membres de l'UEMOA, ainsi qu'aux investisseurs institutionnels régionaux et internationaux.

Code ISIN : Le code ISIN (International Securities Identification Number) de cet emprunt obligataire de l'Etat du Burkina sera créé et attribué par la Dépositaire Central/Banque de Règlement (DC/BR) lors de l'inscription des titres obligataires auprès du DC/BR. Cette inscription interviendra au plus tard trois (3) mois après la clôture de l'opération de placement.

Remboursement et amortissement

Tableau d'amortissement de l'emprunt

Le tableau d'amortissement de l'emprunt se présente comme suit :

| Périodes | Encours début de période | Capital Remboursé | Intérêts | Totales échéances | Encours fin de période |
|--------------|--------------------------|-----------------------|-----------------------|-------------------|------------------------|
| | 75 000 000 000 | 0 | | | |
| 1 | 75 000 000 000 | 0 | 2 437 500 000 | 2 437 500 000 | 75 000 000 000 |
| 2 | 75 000 000 000 | 0 | 2 437 500 000 | 2 437 500 000 | 75 000 000 000 |
| 3 | 75 000 000 000 | 0 | 2 437 500 000 | 2 437 500 000 | 75 000 000 000 |
| 4 | 75 000 000 000 | 0 | 2 437 500 000 | 2 437 500 000 | 75 000 000 000 |
| 5 | 75 000 000 000 | 7 500 000 000 | 2 437 500 000 | 9 937 500 000 | 67 500 000 000 |
| 6 | 67 500 000 000 | 7 500 000 000 | 2 193 750 000 | 9 693 750 000 | 60 000 000 000 |
| 7 | 60 000 000 000 | 7 500 000 000 | 1 950 000 000 | 9 450 000 000 | 52 500 000 000 |
| 8 | 52 500 000 000 | 7 500 000 000 | 1 706 250 000 | 9 206 250 000 | 45 000 000 000 |
| 9 | 45 000 000 000 | 7 500 000 000 | 1 462 500 000 | 8 962 500 000 | 37 500 000 000 |
| 10 | 37 500 000 000 | 7 500 000 000 | 1 218 750 000 | 8 718 750 000 | 30 000 000 000 |
| 11 | 30 000 000 000 | 7 500 000 000 | 975 000 000 | 8 475 000 000 | 22 500 000 000 |
| 12 | 22 500 000 000 | 7 500 000 000 | 731 250 000 | 8 231 250 000 | 15 000 000 000 |
| 13 | 15 000 000 000 | 7 500 000 000 | 487 500 000 | 7 987 500 000 | 7 500 000 000 |
| 14 | 7 500 000 000 | 7 500 000 000 | 243 750 000 | 7 743 750 000 | 0 |
| Total | 75 000 000 000 | 23 156 250 000 | 98 156 250 000 | | |

Sûreté

Outre leur qualité de supports de dette souveraine, les titres bénéficient d'une autre garantie de sécurisation tenant aux mécanismes de sûreté et de paiement des échéances.

Mise en place d'un compte séquestre

L'emprunt obligataire du Trésor du Burkina est sécurisé par un compte d'amortissement (compte séquestre) qui sera ouvert au nom du Trésor Public dans les livres de la BCEAO au Burkina. Ce compte sera régulièrement approvisionné avec des ressources affectées par le Trésor du Burkina Faso, de façon à répondre aux différentes échéances de paiement des intérêts et du principal de l'emprunt avec une marge de sécurité satisfaisante pour les investisseurs.